

Monsieur Alain JUPPE
Maire
Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33077 BORDEAUX CEDEX

 : PH.D/ANF/01-2007/01

Objet :

Bordeaux, le 5 janvier 2007

Monsieur le Maire,

Il y a 61 ans, le 11 octobre 1945, le Conseil de la Résistance prenait une ordonnance pour faire face à la crise du logement, ce texte est connu aujourd'hui sous le nom de « loi de réquisition ».

Cette ordonnance a été codifiée dans les articles L641-1, L642-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Extrait : « le représentant de l'Etat dans le département peut procéder par voie de réquisition à la prise de possession partielle ou totale des locaux... »

Dans ce cadre, je propose :

- Que vous demandiez au Préfet de la Gironde de mettre en œuvre sur Bordeaux les procédures de réquisition prévues par la loi.
- Que vous recensiez les locaux vacants pouvant être réquisitionnés,
- Que conformément à l'article L651-6 R641-8, vous nommiez les agents assermentés pour instruire ces demandes,
- Que vous transmettiez ces demandes au Préfet de la Gironde pour qu'il puisse exercer son droit de réquisition.

Pour être très concret, je vous suggère de demander la réquisition provisoire totale ou partielle des locaux de l'ancien hôtel de Police, rue Castéja, dans les délais les plus brefs. Ainsi, nous pourrions répondre de manière beaucoup plus opérationnelle à l'hébergement d'urgence qui manque dans notre ville.

Aujourd'hui, il ne me semble pas utile d'épaissir le mille feuilles des lois sur ce sujet en en promulguant d'autres. Notre République a prévu, pour les hébergements d'urgence, la loi du 11 octobre 1945 et pour les logements durables, la loi SRU, plus récente, qui impose aux Maires de construire au moins 20% de logements accessibles par tous sur le

territoire de sa commune. En utilisant nos outils républicains, nous serons certainement beaucoup plus rapidement opérationnels. Il ne sert à rien de créer des lois qui ne seront pas appliquées, appliquons celles qui existent. Ainsi, nous répondrons plus rapidement aux besoins des 100 000 sans domicile vivant sur le sol français et des centaines de milliers de gens mal logés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Philippe DORTHE
Conseiller Général du 1^{er} canton de Bordeaux
Conseiller régional d'Aquitaine